

REGLEMENT DU CASTING : « GRAND CASTING by ATLAS FOR MEN »

Article 1 : Organisation et durée du jeu

La société ATLASFORMEN SAS, enregistrée auprès du R.C.S. de Paris sous le numéro B 449 149 038, dont le siège social est situé au 87 - 89 rue La Boétie – 75008 PARIS - FRANCE (ci-après dénommée « Atlasformen » ou « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01/12/2019 au 30/01/2020. L'opération est intitulée : « Grand Casting by Atlas For Men », ci-après dénommée le « casting » ou le « Jeu ». Cette opération est accessible via la page suivante jusqu'à clôture des inscriptions au 05/01/2020 : <https://www.atlasformen.fr/about/casting-aventurier.aspx>

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation et résidant en France (Corse Incluse) et en Belgique, cliente ou non auprès d'Atlas For Men qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://www.atlasformen.fr/about/casting-aventurier.aspx>

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel des Organisateur, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la politique de confidentialité des données personnelles suivies par la Société Organisatrice ainsi que des lois et règlements applicable au Jeu en vigueur en France. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Une seule participation par foyer sera acceptée (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

Article 3 – Modalités de participation

Le jeu organisé est un Casting permettant de trouver les ambassadeurs de la marque Atlas For Men, par conséquent les candidats à ce casting doivent mettre à disposition de la marque, deux photos (une photo de portrait et une photo en situation d'aventure) ainsi qu'une courte vidéo de présentation de 20 secondes s'ils sont sélectionnés parmi les 200 profils ayant récoltés le plus de votes.

Pour participer :

⇒ Le participant se rend sur le site www.atlasformen.fr/ et prend connaissance du règlement.

⇒ Il complète ses coordonnées (Civilité, Nom, Prénom, Email)

⇒ Il a alors le choix de postuler au casting ou simplement voter pour son candidat préféré.

⇒ S'il postule au casting, le processus de candidature continue et s'il décide de voter, il accède directement à la galerie photos des participants.

⇒ En postulant au casting, le candidat est invité à télécharger deux photos récentes : une photo de portrait, puis une photo en situation d'aventure, dans la nature. Il doit également définir un pseudo d'aventurier et préciser pourquoi il serait un bon ambassadeur Atlas For Men.

⇒ En validant toutes ces informations le profil du candidat est pris en compte. Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, au contenu inapproprié, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

⇒ une fois le profil complété, la candidature est soumise à modération. Le participant a donc le choix de voter pour son aventurier préféré tout de suite ou attendre de recevoir un mail de confirmation si son profil a été validé. S'il choisit cette seconde option il pourra accéder à son profil dans la galerie photos d'aventuriers, voter pour son profil préféré (y compris le sien) et partager sur Facebook. Ce dispositif est en ligne jusqu'au 5 janvier 2020.

⇒ Les 200 profils ayant récoltés le plus de votes sont ensuite sélectionnés pour poursuivre le processus du casting qui se terminera le 19 janvier 2020 à minuit :

- Chaque participant doit alors envoyer à Atlas For Men une courte vidéo de présentation en 20 secondes via Facebook Messenger, adresse mail (communication@atlasformen.com) ou lien Dropbox (qui sera communiqué ultérieurement).
- Chaque participant doit également répondre à un questionnaire dans le but de renseigner ses disponibilités pour partir à l'aventure, son adresse postale, son numéro de téléphone, sa taille, ses mensurations, sa condition physique et déterminer son profil d'aventurier (débutant, intermédiaire ou avancé).
- L'objectif étant de faire vivre une aventure aux ambassadeurs sélectionnées et de tester des produits en conditions réelles, chaque participant s'engage à accepter d'être filmé durant cette aventure. Un formulaire de demande de droit à l'image doit être rempli.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes. La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié. En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4 – Gagnants & prix

Après un examen des candidatures, un jury composé de membres du personnel Atlas For Men et d'experts en aventure sélectionnera 30 candidats qui participeront à une aventure dans la nature. Seront choisis les candidats les plus représentatifs de la marque Atlas For Men. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable. Les finalistes seront contactés par téléphone. Les participants non retenus ne seront pas prévenus individuellement. Les résultats seront rendus publics le 29 Janvier 2020.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant de confirmer la participation à une aventure. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 5 : Nullité du formulaire de participation

Tout formulaire incorrectement rempli, ainsi que tout formulaire ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent règlement sera réputé nul.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, au contenu inapproprié, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

Article 6 – Dotations

Les participants s'engagent à se rendre disponibles 2 journées (1 nuit) complètes (hors temps de déplacement) pour une des 3 dates mentionnées ci-dessous :

- Le 22/23 février 2020
- Le 18/19 ou 25/26 avril 2020
- Le 27/28 juin 2020

En cas de non disponibilité, Atlas For Men se réserve le droit de sélectionner un autre participant.

Les finalistes bénéficient :

- d'un séjour micro-aventure nature en France de 2 jours/1 nuit. Atlas For Men prend en charge toutes dépenses du voyage (trajet, hébergement, repas et activités)
- d'une tenue Atlas For Men délivrée sur place durant la micro-aventure afin de tester les produits en conditions réelles.

Les micro-aventures sont organisées par notre agence Serendip. Elle sera en charge de concevoir un programme d'activités de plein-air sur 2 jours/ 1 nuit (expédition canoë, initiation à la survie en forêt, randonnée ski, chiens de traîneau...).

La dotation n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 7 : Données personnelles

Les données personnelles fournies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la loi relative à la protection des données personnelles et au Règlement Européen relatif aux données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018. Atlasformen SAS est responsable du traitement des données à caractère personnel transmises par les participants afin de les informer du déroulement du jeu concours et s'ils l'acceptent de recevoir par e-mail ou par courrier des informations de la part d'Atlas For Men et/ ou de nos partenaires. Le traitement des données personnelles est fondé sur le consentement et sur l'intérêt légitime d'Atlasformen dans le cadre de la participation au jeu.

Les informations collectées sont destinées, pour les finalités précitées, à Atlasformen, à nos prestataires et/ou à nos partenaires.

Les données personnelles des participants seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi sauf dispositions légales contraires.

Les joueurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement.

Les participants peuvent également s'opposer au traitement de leurs données personnelles et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment.

Les participants ont la possibilité de définir le sort de leurs données personnelles après leur décès.

Plus d'informations sur notre politique de données personnelles et sur l'exercice des droits, rendez-vous à cette adresse : <https://www.atlasformen.fr/about/atlas-for-men-pratique/donneespersonnelles.asp>

Article 8 : Modification

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu et la désignation des Gagnants devaient être en totalité ou partiellement reportés, modifiés ou annulés.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible à titre gratuit pour toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice du Jeu à l'adresse suivante : ATLAS FOR MEN, Jeu-concours « Grand Casting by Atlas For Men », 87 – 89 Rue La Boétie, 75008 PARIS. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Le règlement du Jeu sera disponible sur internet <https://www.atlasformen.fr/about/casting-aventurier.aspx>

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Atlas For Men – Jeu Concours « Grand Casting by Atlas For Men » 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au sein du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis auprès du tribunal compétent.